



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.10 et 3.11

N° de demande : 2018-1568
Demande : B.3.1 : augmentation de la dose
B.3.10 : mélanges en cuve
B.3.11 : nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC
N° d'homologation : 31839
Principe actif (p.a.) : Prothioconazole
N° de document de l'ARLA : 2982451

But de la demande

La présente demande concerne la modification de l'homologation du fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC afin d'inclure la possibilité d'utiliser une dose d'application plus élevée pour supprimer le pourridié fusarien dans le soja, et d'ajouter d'autres produits d'association pour mélange en cuve (insecticide et fongicide) sur le soja et le maïs.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'exposition professionnelle et les risques connexes associés à l'ajout d'une dose d'application plus élevée sur l'étiquette du fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC pour les semences de soja ont été évalués. Aucun risque préoccupant n'est à prévoir en raison de l'utilisation d'une dose d'application plus élevée, pourvu que les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et qu'ils portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Les données sur les résidus issues d'essais sur le terrain menés dans et sur le soja examinées antérieurement ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. De plus, une étude sur la transformation du soja traité a également été réévaluée afin de déterminer la concentration potentielle de résidus de prothioconazole dans les produits transformés. Les produits d'association pour mélange en cuve dont l'utilisation avec le fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC est proposée sur le soja et le maïs (de grande culture et sucré) sont déjà homologués pour une utilisation sur ces cultures.

Les résidus présents dans les produits du soja à des concentrations égales à la limite maximale de résidus (LMR) établie ne poseront de risques inacceptables pour aucun segment de la population, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes ou les aînés.

Évaluation environnementale

Les profils d'emploi du fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC sont conformes à ceux actuellement homologués pour ces produits. L'homologation de la dose d'application plus élevée proposée pour le soja ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour l'environnement, et les énoncés d'atténuation des risques figurant actuellement sur l'étiquette sont adéquats.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des renseignements sur la valeur sous la forme d'une justification et de données d'efficacité. Les données d'essais ont démontré qu'aux doses testées à la suite d'une inoculation artificielle, le prothioconazole a permis de supprimer le pourridié fusarien sur le soja. De plus, la valeur du prothioconazole pour lutter contre les maladies causées par *Fusarium* spp. a été précédemment établie, puisque le fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC est actuellement homologué pour la suppression de la pourriture des semences et des maladies des semis causées par la présence dans le sol de *Fusarium* spp. pour toutes les légumineuses et le soja. Le mélange du fongicide pour le traitement des semences PTZ 480SC avec des produits fongicides et insecticides de traitement des semences indiqués sur l'étiquette offrira aux producteurs la possibilité de lutter contre de multiples maladies et insectes nuisibles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui des modifications. D'après les résultats de cette évaluation, la dose d'application plus élevée pour la suppression du pourridié fusarien dans le soja et l'ajout de produits d'association pour mélange en cuve (insecticide et fongicide) sur le soja et le maïs sont jugés acceptables aux fins d'homologation.

Références

- 2874336 2018, VALUE ASSESSMENT of PTZ 480SC seed treatment fungicide - Data supporting a higher use-rate in soybean for improved control of root rot caused by *Fusarium* spp., DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.3(D),10.3,10.3.2(B),10.5.1,10.5.2,10.5.3
- 2874339 2018, VALUE ASSESSMENT of PTZ 480SC seed treatment fungicide - Data supporting a higher use-rate in soybean for improved control of root rot caused by *Fusarium* spp., DACO: 10.2.3.3(D)
- 2874340 2016, PTZ 480 SC Seed Treatment Fungicide – Value Rationale Supporting Registration of Tank Mixes., DACO: 10.1,10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.